



N° 234-INSP.



ELECTRO-TEST V.Z.W. RSBL Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder : PBE
Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller : 1000000000
N° comp :

Verslag van onderzoek: Contact: 0473/966 266

Rapport de contrôle:

N°: 17/0158

EAN code:

Table with columns for Aard onderzoek (AREI 86, 87/86, 87/88, 88, 95, 97, 270, 271, 276bis, 276), Genre de contrôle (RGIE), and Voorsch. netbeheerder.

Plaats van het onderzoek: Oude Dierkerkestraat 12, 3380 Brussel

Eigenaar: Idem
Propriétaire: Adresse:

Installateur: Electric Island BTW / TVA: 860.369.016

Datum van het onderzoek: 17.2.09 Ik. / C.I.:
Date du contrôle: Inspecteur:

Onderzoek / Contrôle: Woning / maison Appartement Kattenhok

Spanning: 230V Meter / bord verbinding: 4x10mm² Max. beveiliging: Maxibid
Tension: Liaison compteur-tableau: Protection max.:

Aardelektrode: 2x2.0hm Isolatie: 4 Mohm Aantal verdeelborden: 2
Electrode de terre: Isolement: Nombre de tableaux:

Table with columns for Differentieelschakelaars (In, Δ In, type), Aantal eindstroombanen, TestΔIn, 2.5ΔIn, and AREI / RGIE.

Visueel nazicht: algemeen: OK NOK directe aanraking: OK NOK
Contrôle visuel: générale: contact direct: Indirecte aanraking: OK NOK
Contact indirect:

Aansluitingen: OK NOK Potentiaalvereffeningen: OK NOK
Raccordements: Liaisons equipotentiëles:

Inbreuken / Infractions: (zie keerzijde / voir verso) VISUM:
Opmerkingen / Remarques: Datum/date:
Aanpak: Volgens controlebezoek uiterlijk op 17.2.2034

Besluit / Conclusion
De installatie is conform met het AREI en mag niet tijdelijk in dienst gesteld worden - in dienst blijven.
L'installation est conforme au RGIE et peut être mise en service - rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.
Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden genomen om de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen.
Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het A.R.E.I. moet plaats vinden vóór de directeur, de inspecteur.

NOTE: a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique, c) l'obligation d'aviser immédiatement S.P.F. avant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu pendant la visite de contrôle par le même organisme agréé, d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, e) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, f) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, g) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, h) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, i) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, j) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, k) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, l) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, m) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, n) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, o) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, p) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, q) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, r) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, s) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, t) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, u) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, v) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, w) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, x) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, y) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé, z) l'obligation de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé.

Rapp. Elec/EM. 1.04